

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue
le lundi le 10 août 2015 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h30 et vérifie le quorum.

2015-08-175
6273

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2015-08-176
6273

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 6 juillet 2015.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2015-08-177
6273

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 juillet 2015.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 3 131 m³, moyenne : 101 m³/jr
Les Buissons : 10 530 m³, moyenne : 340 m³/jr
Station de recherche : 02-07-2015 au 03-08-2015, 10,1 m³
Camping de la Rive : 02-07-2015 au 03-08-2015, 8,9 m³

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 8 et 15 juillet 2015
Incendies : 3, 7, 14 et 24 juillet 2015
Premiers répondants : 11 et 27 juillet 2015
Formation : 3 juillet 2015



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal du 17 juin 2015.

Il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2015-08-178
6274

CORRESPONDANCE :

Reçue :

* M. Jean-François Bellemare, directeur général, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire -15-06-23- information que la programmation des travaux présentée par la municipalité de Pointe-aux-Outardes le 16 avril 2015 a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

* M. Dany Rousseau, coordonnateur, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques -15-07-21- accusé réception de la demande d'autorisation concernant l'aménagement du puits P-2A, secteur Les Buissons.

* M. Dany Rousseau, coordonnateur, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques -15-07-21- accusé réception de la demande d'autorisation concernant l'aménagement du puits P-3, secteur de Pointe-aux-Outardes.

Expédiée :

* M. François Gagnon -15-07-07- envoi de la résolution numéro 2015-07-158 selon laquelle le conseil met en vente les terrains qui sont situés en zone d'habitation et qui n'ont pas été utilisés pour le projet de déplacement des résidences dans le secteur de la rue Labrie Est, le lot 21-1-5, du rang de la Pointe-aux-Outardes lui est offert au coût de 9 121,74 \$, plus taxes.

* Mme Hélène Lepage -15-07-07 envoi de la résolution numéro 2015-07-158 selon laquelle le conseil met en vente les terrains qui sont situés en zone d'habitation et qui n'ont pas été utilisés pour le projet de déplacement des résidences dans le secteur de la rue Labrie Est, le lot 21-1-6, du rang de la Pointe-aux-Outardes lui est offert au coût de 9 122,25 \$, plus taxes.

* Mme Gaëlle Carrier, hydrogéologue, Akifer -15-07-07- envoi de la résolution numéro 2015-07-160 selon laquelle le conseil mandate la firme Akifer pour la réalisation d'une étude hydrologique telle que prévu à la nouvelle réglementation sur le prélèvement des eaux et leur protection au coût de 3 379 \$, plus taxes.

* M^e Brigitte Bhérier, Bhérier & Associés, avocats -15-07-07- envoi de la résolution numéro 2015-07-161 selon laquelle le conseil mandate Bhérier & ass., avocats pour entreprendre les procédures judiciaires nécessaires afin que le contrevenant se conforme, notamment, en utilisant le recours en injonction prévu à l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

* M. Richard E. Langelier, docteur en droit -15-07-09- envoi de la résolution numéro 2015-07-166 selon laquelle la municipalité se joint à la requête commune concernant la dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite la population à poser des questions.

2015-08-179
6275

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2015-08-10.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2015-08-180
6275

VENTE DE TERRAINS – RUE LABRIE EST

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du dossier de l'érosion des berges, des terrains n'ont pas été utilisés pour le projet de déplacement des résidences sur la rue Labrie Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre aux propriétaires du secteur concerné, la possibilité d'acheter un terrain, au même coût que la municipalité en a fait l'acquisition, plus les coûts d'arpentage et de cadastrage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévéreault, et résolu à l'unanimité, de mettre en vente les terrains qui sont situés en zone d'habitation et qui n'ont pas été utilisés pour le projet de déplacement des résidences dans le secteur de la rue Labrie Est de la façon suivante :

- M. Nelson Jacques, le lot 21-1-7 du rang de la Pointe-aux-Outardes au coût de 9 132,35 \$, plus taxes.

2015-08-181
6275

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DES LOISIRS (PHASE 2)

CONSIDÉRANT QU' il a été constaté des défauts dans l'isolation du plancher et de la toiture de l'ancien petit garage ;

CONSIDÉRANT QU' après vérification, il serait préférable de procéder à l'isolation du sous-plancher et de la toiture de l'ancien petit garage;

CONSIDÉRANT QU' il faut ajouter l'installation d'une conduite d'eau chaude dans le nouveau petit garage;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts supplémentaires afin de réaliser ces travaux.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le prix budgétaire de Construction Fortin & Lévesque inc. afin de procéder à l'isolation du plancher et de la toiture, ainsi que d'installer une conduite d'eau chaude dans le nouveau petit garage, au coût de 6 155,91 \$, plus taxes.

Il est également résolu que ces coûts seront pris dans le surplus accumulé.

2015-08-182
6276

MAISON INCENDIÉE – 195, CHEMIN PRINCIPAL

CONSIDÉRANT QUE la résidence située au 195, chemin Principal a été incendiée le 12 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est dans un état pouvant mettre en danger des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a pas donné suite aux avis d'infraction envoyés les 18 février et 20 mars 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, de mandater Bhérer & Ass., avocats, de Baie-Comeau pour entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour que le contrevenant se conforme, notamment, en utilisant le recours en injonction prévu à l'article 231 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que l'inspecteur en bâtiment à poser tous les actes requis pour donner effet à la présente résolution.

2015-08-183
6276

**EXPERTISE GÉOTECHNIQUE – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE POINTE-AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT QU' afin de se conformer au Règlement de contrôle intérimaire 2012-07, ainsi qu'au Règlement 314-12 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones de glissements de terrain, et dans le but de poursuivre son développement résidentiel sur les terrains de la Société de développement de Pointe-aux-Outardes sur les lots 4 919 295, 4 919 296, 4 919 297, 4 919 298, 4 919 299, 4 919 300, 4 919 301 et 49 919 304, la municipalité de Pointe-aux-Outardes a reçu une expertise géotechnique décrivant les recommandations relatives aux travaux envisagés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes prend connaissance de l'expertise géotechnique du 4 juillet 2014 faite par la firme Inspec-Sol;

CONSIDÉRANT QUE ces lots ne seraient pas affectés par d'éventuels glissements de terrain rétrogressifs qui pourraient potentiellement se produire dans ces talus;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande la levée d'interdiction de construire sur les lots 4 919 297, 4 919 298,

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



4 919 299, 4 919 300, 4 919 301 et
4 919 304.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'autoriser la levée d'interdiction de construire sur les lots 4 919 297, 4 919 298, 4 919 299, 4 919 300, 4 919 301 et 4 919 304, telle que prévu par l'expertise géotechnique du 4 juillet 2014.

2015-08-184
6277

FIXER DATE – DÉROGATION MINEURE

Il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, de fixer au 14 septembre 2015, à 19 h, la séance où le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation numéro 2015-02 dont la propriété est située au 388, rue Labrie.

2015-08-185
6277

FORMATION – POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'améliorer les interventions d'urgence à l'aéroport, la communication doit être améliorée;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la directrice de l'aéroport a offert de donner une formation de communication aux services incendies afin que les pompiers puissent circuler du côté piste sans escorte;

CONSIDÉRANT QUE cette formation sera donnée par la directrice de l'aéroport et qu'elle est reconnue par Transports Canada;

CONSIDÉRANT QU' il n'y aura pas de frais d'inscription pour la formation, le seul coût sera le salaire des pompiers qui participeront à la formation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'autoriser les pompiers volontaires de Pointe-aux-Outardes à participer à la formation de communication d'une durée maximale de 5 heures donnée par la directrice de l'aéroport.

2015-08-186
6277

SERVICE DES INCENDIES – RESTAURATION AU KITE-FEST 2015

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de remettre un montant de 200 \$ au service des incendies de Pointe-aux-Outardes pour aider aux dépenses concernant la restauration lors de l'événement du Kite-Fest qui a eu lieu au début d'août. Un montant sera remis à Opération Enfant Soleil par le service des incendies lors de cette activité.

2015-08-187
6277

**RÉVISIONS BUDGÉTAIRES – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE
POINTE-AUX-OUTARDES**

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter les révisions budgétaires, datées du 7 juillet et du 4 août 2015, de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes augmente à 6 560 \$ pour l'année 2015.



2015-08-188
6278

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 ET PARTICIPATION FINANCIÈRE 2015 – TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2014 du Transport adapté aux personnes handicapées et préparés par la ville de Baie-Comeau. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes est au montant de 5 325 \$.

Il est également résolu de confirmer la participation financière 2015 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes avec la ville de Baie-Comeau concernant le Transport adapté aux personnes handicapées.

2015-08-189
6278

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2015 – COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2015 auprès du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire au coût de 100 \$.

2015-08-190
6278

ART'SCÈNE – DEMANDE POUR UN LOCAL AU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT les travaux en cours concernant l'agrandissement et le réaménagement du Centre des loisirs (phase 2);

CONSIDÉRANT la demande de La Troupe Art'Scène pour utiliser et aménager le local de l'arrière scène;

CONSIDÉRANT QUE le local sera libéré après les travaux car le cercle des Fermières va déménager dans un nouveau local qui sera situé dans l'agrandissement du bâtiment.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter que la Troupe Art'Scène utilise et aménage le local de l'arrière Scène, au Centre des loisirs.

2015-08-191
6278

DEMANDE DE PAIEMENT #1 – AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DES LOISIRS (PHASE 2)

CONSIDÉRANT la demande de paiement #1 de Construction Fortin & Lévesque inc. pour les travaux terminés au 31 juillet 2015 concernant l'agrandissement et le réaménagement du centre des loisirs (phase 2);

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 62 559,12 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Lirette, architecte, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement #1, de Construction Fortin & Lévesque inc., pour les travaux terminés au 31 juillet 2015 concernant l'agrandissement et le réaménagement du centre des loisirs (phase 2). Le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 62 559,12 \$, taxes incluses.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2015-08-192
6279

**REMBOURSEMENT DE LA TARIFICATION SUPÉRIEURE POUR LES
NON-RÉSIDENTS – VILLE DE BAIE-COMEAU**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Baie-Comeau a adopté une politique de tarification pour les jeunes non-résidents inscrits dans chacun des organismes normalisés/subventionnés par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE chaque organisme qui reçoit une subvention de la ville de Baie-Comeau doit facturer un montant supplémentaire à chaque jeune non-résident inscrit à ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes a choisi de payer les montants supplémentaires de ses résidents lors de leurs inscriptions de 2015 auprès de ces organismes;

CONSIDÉRANT QUE chaque organisme va facturer un montant à la municipalité de Pointe-aux-Outardes selon les inscriptions de ses résidents, avec une liste à l'appui.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte de payer les montants supplémentaires de ses résidents, à chaque organisme de la ville de Baie-Comeau pour l'inscription 2015, afin que ses résidents continuent de payer le même tarif que les résidents de Baie-Comeau pour des activités sportives, de loisirs et de culture. Le montant total sera d'environ 7 778, 02 \$.

Il est également résolu que ces coûts seront pris dans le surplus accumulé.

2015-08-193
6279

PUBLI-REPORTAGE – FESTIVAL COUNTRY DES NORD-CÔTIERS

CONSIDÉRANT QUE le Festival country des nord-côtiers aura lieu sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, les 13, 14, 15 et 16 août prochains;

CONSIDÉRANT QUE le journal Le Manic prépare un publi-reportage de l'activité dans son édition du 19 août prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de participer au publi-reportage du Festival country des nord-côtiers réservant une publicité sous forme de bandeau dans l'édition du 19 août du journal Le Manic, au coût de 179 \$, plus taxes.

AFFAIRES NOUVELLES

2015-08-194
6279

DON – RANDONNÉE VÉLO SANTÉ 2015

CONSIDÉRANT QUE l'événement Randonnée Vélo Santé 2015 se tiendra les 21, 22 et 23 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Randonnée Vélo Santé vise à recueillir des fonds au bénéfice de la Fondation du CSSSM en vue de la réalisation d'un « projet santé » pour le Centre de santé et



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

de services sociaux de la Haute-Côte-Nord-Manicouagan, secteur Manicouagan et le développement de la Véloroute des Baleines.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remette un montant de 250 \$ à la Fondation du centre hospitalier régional de Baie-Comeau dans le cadre de la Randonnée Vélo Santé 2015.

2015-08-195
6280

ACHAT – MATÉRIEL POUR LES ENTRÉES D'EAU

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics doit avoir en inventaire du matériel pour la réparation ou la construction d'entrées d'eau;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Produits BCM Ltée pour le matériel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de matériel pour la réparation ou la construction d'entrées d'eau auprès de Produits BCM Ltée, au coût de 1 141,08 \$, plus taxes.

PROJET ROUTIER

Le conseiller Serge Deschênes informe les membres du conseil que les ententes d'acquisition de gré à gré ne sont pas finalisées avec les propriétaires concernés. Le ministère des Transports ne peut aller en appel d'offres pour la réalisation des travaux et faire la rencontre avec la population tant que les dossiers d'acquisition ne seront pas réglés.

CENTRE DE RECHERCHE LES BUISSONS

M. le maire informe qu'il a assisté à des rencontres les 14 et 15 juillet dernier à Québec. Suite à ces rencontres, la firme AGECO déposera le rapport final le 24 août prochain à Québec.

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite la population à poser des questions.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2015-08-196
6281

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 21 h 01.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

